

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le mardi 22 novembre 2016 à 11 H 00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Monsieur Gilbert Savard, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger, Réjean Gagnon Jean-Luc Savinsky

Mme la conseillère Doris Pruneau, Mme la conseillère Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCES :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11 H 00 par monsieur Gilbert Savard, maire.

246-11-16 2. LECTURE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Doris Pruneau**

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour, tel que reçu et lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture, adoption de l'ordre du jour et renonciation à l'avis de convocation*

3. RÉSOLUTIONS

- 3.1 *Entente hors cours avec l'entreprise Rock Dufour*
- 3.2 *Demande de salle gratuite comité de l'Âge d'Or*

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

247-11-16 3.1 ENTENTE HORS COURS AVEC L'ENTREPRISE ROCK DUFOUR

Municipalité de Lamarche

ATTENDU qu'il y a un litige en cours entre la Municipalité et l'entreprise Construction Rock Dufour inc. à la Cour supérieure du Québec au dossier 150-07-0029836-150;

ATTENDU que les parties ont tenu une conférence de règlement à l'amiable afin d'en venir à une entente de règlement;

ATTENDU que la Municipalité et Construction Rock Dufour inc. en sont venus à s'entendre sur la conclusion d'une entente, dans le seul but de régler le litige et sans admission aucune des parties;

ATTENDU que cette entente comporte essentiellement les éléments suivants :

- Le paiement d'une somme de 35 000 \$ par la Municipalité pour couvrir la réclamation de l'entreprise pour les travaux supplémentaires;
- L'encaissement de la retenue de 26 015,88 \$ par la Municipalité afin de faire exécuter des travaux correctifs, de remédier aux malfaçons et de compenser les dommages subis;

ATTENDU que cette entente est conditionnelle à la fourniture, par Construction Rock Dufour inc., d'une quittance complète et finale de l'ensemble des sous-traitants au contrat;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser M. Gilbert Savard, maire, et Mme Fabienne Girard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité une entente de règlement hors Cour;
- Que l'entente de règlement hors Cour reprenne les termes mentionnés au préambule de la présente résolution et prévoit que les parties se donnent quittance complète, finale et définitive relativement au litige qui les oppose au dossier judiciaire portant le numéro de Cour 150-07-002983-150 et ce, sans admission aucune;
- De demander, une fois signée, l'homologation de cette entente à l'Honorable juge Carl Lachance ayant présidé la conférence de règlement à l'amiable;
- Que le chèque de 35 000 \$ à l'entrepreneur lui soit remis qu'à la suite de la réception du jugement homologuant cette entente et de la preuve de quittance complète et finale de l'ensemble des sous-traitants.

248-11-16 3.2 DEMANDE DE SALLE GRATUITE

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite, signée par madame Lucette Dufour, secrétaire du comité de l'Âge d'Or pour la tenue de leur activité

Municipalité de Lamarche

hebdomadaire et tous les dimanches à compter du 27 novembre 2016 jusqu'au 18 décembre 2016. Les activités reprendront le 8 janvier 2017 pour se terminer au début de mois de juillet 2017.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon**

ET RÉSOLU

QUE la demande de salle gratuite soit accordée au comité de l'Âge d'Or pour les dates demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

249-11-16

5.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,


EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon**

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 9 H 12

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.



M. Gilbert Savard, maire



Mme Fabienne Girard , directrice générale

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de monsieur Gilbert Savard, maire et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger, Jean-Luc Savinsky et Réjean Gagnon

Mesdames les conseillères, Doris Pruneau et Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Gilbert Savard, Maire.

250-12-16 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres étant présents et conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

Ajout au point **9. Affaires nouvelles :**

- 9.1 *Résolution d'appui pour une gouvernance équitable locale et régionale*
- 9.2 *Autorisation de signature pour DEC*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de la lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2016*
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires nets pour le mois de novembre 2016 et remise des activités financières pour novembre 2016*